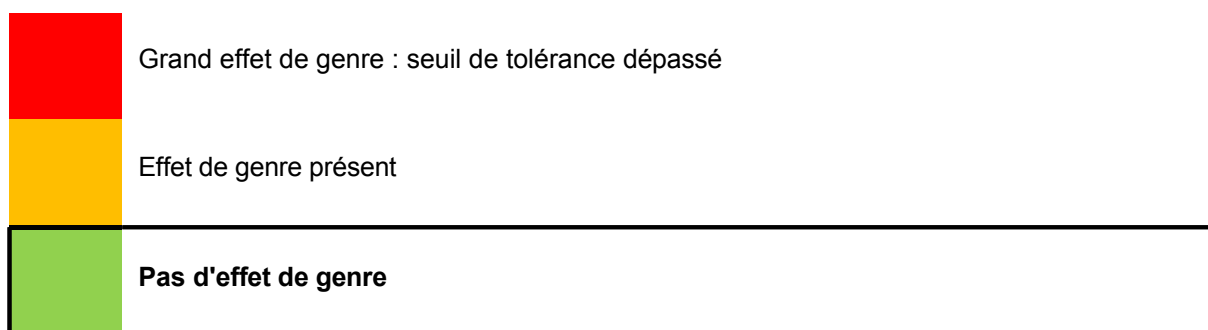




## Résumé de l'analyse de l'égalité salariale

	Entreprise/Institution	Optiswiss AG
IDE		CHE-107.257.173
Mois de référence		05/2021
Nombre de	collaborateurs	204 dont 115 (56,4%) femmes et 89 (43,6%) hommes
Nombre d'employés pris en compte dans l'analyse		204 dont 115 (56,4%) femmes et 89 (43,6%) hommes
<hr/>		
Différence de salaire	moyen	Les femmes gagnent 1521 CHF (22,9%) de moins.
Différence de salaire inexpliquée spécifique au sexe		En tenant compte des caractéristiques liées à la personne et au poste de travail, les femmes gagnent 4,4% de moins.



### Informations contextuelles pour l'analyse

Tous les calculs ont été effectués à l'aide du modèle d'analyse standard de la Confédération. La base est le salaire total standardisé à temps plein pour 204 collaborateurs, dont 115 (56.4%) femmes et 89 (43.6%) hommes au mois de référence mai 2021.

En moyenne, les femmes gagnent 22,9% de moins que les hommes. En tenant compte des différences dans les caractéristiques de qualification et les caractéristiques liées à l'emploi, les femmes gagnent 4,4% de moins.

La différence de salaire restante, qui ne s'explique ni par des différences dans les caractéristiques de qualification personnelle ni par des caractéristiques liées au poste de travail, n'est pas statistiquement différente de zéro. Cela signifie que, selon le modèle d'analyse standard, il n'existe pas d'écart salarial inexpliqué statistiquement garanti au sens strict entre les femmes et les hommes.

### Clause de non-responsabilité

L'existence de discriminations salariales liées à un groupe ou individuelles au sens de la loi sur l'égalité (LEG) ne fait pas partie de l'analyse. La discrimination salariale au sens de l'art. 3, al. 2 de la loi sur l'égalité (LEg) ne peut donc pas non plus être exclue.